

## ADDENDA

### AU PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE LES RÉGIONS ULTRA-PÉRIPHÉRIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

Régions Européennes Ultrapériphériques

Les Présidents des régions ultrapériphériques réunis à Saint Denis de La Réunion les 17 et 18 octobre 2013,

CONSIDÉRANT que, suite à la demande faite par la France le 26 octobre 2011 en conformité avec l'article 355 du Traité de Lisbonne, le Conseil Européen a adopté la Décision 2012/419/UE du 11 juillet 2012, par laquelle Mayotte deviendra une nouvelle RUP au sens de l'article 349 du Traité de Lisbonne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

CONSIDÉRANT que le Président du Conseil Général de Mayotte a exprimé, par lettre officielle du 13 mai 2013, sa volonté d'adhérer à la Conférence de Présidents et de prendre pleinement part à l'actuelle collaboration entre ces régions, conformément aux dispositions relatives au Protocole de coopération signé entre les régions ultrapériphériques de l'Union Européenne le 4 novembre 2011.

CONSIDÉRANT l'intérêt mutuel de formaliser cette adhésion par l'adaptation des instruments de coopération entre ces régions.

DÉCIDENT la modification du Protocole de coopération entre les régions ultrapériphériques de l'Union Européenne actuellement en vigueur, en introduisant dans le texte les mentions nécessaires à l'adhésion de la Collectivité de Mayotte à partir du 01 janvier 2014.

Régions Européennes Ultrapériphériques

Vasco Cordeiro

Président du Gouvernement  
Régional des Açores

Paulino Rivero Baute

Président du Gouvernement  
des Iles Canaries

Josette Borel-Lincertin

Présidente du Conseil  
Régional de Guadeloupe

Rodolphe Alexandre

Président du Conseil Régional  
de la Guyane

Alberto João Jardim

Président du Gouvernement  
Régional de Madère

Serge Letchimy

Président du Conseil Régional  
de Martinique

Didier Robert

Président du Conseil Régional  
de La Réunion

Aline Hanson

Présidente du Conseil  
Territorial de Saint-Martin

Daniel Zaïdani

Président du Conseil Général de Mayotte

